

## ANNEXE II c - RÈGLEMENT D'EXAMEN

BTS Métiers de l'eau			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat)		Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF)		Scolaires (établissements privés hors contrat)	
			Apprentis (CFA ou sections d'apprentissages habilités)				Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage non habilités)	
			Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités				Formation professionnelle continue (établissement privé)	
			Au titre de l'expérience professionnelle				Enseignement à distance	
Épreuves	Unités	Coef	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
<b>E1 - Culture générale et expression</b>	U1	2	écrite ponctuelle	4 h	CCF 3 situations d'évaluation		écrite ponctuelle	4 h
<b>E2 - Langue vivante étrangère 1</b>	U2	2	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		orale ponctuelle	45 min
<b>E3 - Exploitation des unités de traitement et des réseaux</b>								
E31 - Pilotage d'opérations de production, de traitement et de transfert des eaux	U31	9	écrite et pratique ponctuelle	12 h	écrite et pratique ponctuelle	12 h	écrite et pratique ponctuelle	12 h
E32 - Physique – chimie	U32	2,5	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		pratique ponctuelle	2 h
<b>E4 - Démarche QSE et outils en milieu professionnel</b>								
E41 - Projet technique et démarche QSE	U41	4	orale ponctuelle	50 min	orale ponctuelle	50 min	orale ponctuelle	50 min
E42 - Mathématiques	U42	1,5	écrite ponctuelle	2h	écrite ponctuelle	2h	écrite ponctuelle	2h
<b>E5 - Organisation, management et développement de l'activité</b>	U5	3	orale <sup>1</sup> ponctuelle	20 min	orale <sup>1</sup> ponctuelle	20 min	orale <sup>1</sup> ponctuelle	20 min
<b>E6 - Conception des unités de traitement et des réseaux</b>	U6	4	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation	7 h	pratique ponctuelle	7 h
Épreuve facultative <sup>2</sup> Langue vivante étrangère 2 <sup>3</sup>	UF1		orale ponctuelle	20 min	orale ponctuelle	20 min	orale ponctuelle	20 min

<sup>1</sup> L'épreuve E5, d'une durée de 20 minutes, est précédée de 2 heures de préparation.

<sup>2</sup> Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

<sup>3</sup> La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.